

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

IA-IPR d'EPS

Mél : ia-ipr.eps@ac-toulouse.fr
75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 2 septembre 2025

Les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation
physique et sportive

À mesdames et messieurs les enseignants
d'éducation physique et sportive

Sous couvert de mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Objet : lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive.

LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR D'EPS

Belle et excellente rentrée à tous les enseignants d'EPS de l'académie de Toulouse !

Nous espérons que vous avez pu profiter de ce temps de congés estivaux pour vous reposer et profiter de vos proches.

De nouveaux personnels intègrent l'académie ; nous leur souhaitons une bonne installation dans leur établissement. Nous avons également une pensée pour les enseignants ayant quitté l'académie ou qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Bonne continuation à toutes et à tous.

L'équipe des IA-IPR d'EPS de l'académie est inchangée pour l'année scolaire 2025-2026. Elle est composée de :

- Marie-Françoise AUSSET
- Jean-René JOLY
- Laurent MICHEL
- Nicolas ROUQUIÉ

Nous continuerons à être accompagnés par des enseignants chargés de mission : Julien ANDRIOT, Kamel BENARICHA, Emmanuelle DUBOC, Bastien GIMENEZ, Céline GRASSET et Lucie VACARESSE. Bienvenue dans cette équipe à Millie BLONDEL et à Raphaël INCARDONA.

Nous remercions Stéphane LACAZE pour le travail accompli au sein du groupe APPN, et félicitons Stéphane GAUTHIER pour sa réussite au concours d'IA-IPR d'EPS. Nous tenons à mettre à l'honneur la qualité du travail accompli en tant que chargé de mission et de conseiller technique départemental. Nous lui souhaitons une excellente rentrée dans l'académie de Nantes.

L'équipe des conseillers techniques départementaux va être modifiée : Bastien GIMENEZ (Haute-Garonne) rejoindra Jean-François CHASSEUIL (Ariège), Christine BOISSONNADE (Aveyron), Christophe CUQ (Gers), Caroline AUSSET (Lot), Cécile MAZENC (Hautes-Pyrénées), Hervé CLERC (Tarn) et Daniel NEVERT (Tarn-et-Garonne).

Nous vous informons que l'application iPackEPS devrait être déployée dans l'académie dès la rentrée scolaire 2026. Cet outil de gestion et de pilotage de la discipline EPS, destiné à tous les acteurs de l'EPS (enseignants, chefs d'établissements et IA-IPR), permettra de simplifier et d'optimiser le suivi des dossiers disciplinaires. Pour faciliter sa prise en main, l'inspection pédagogique vous proposera dès cette année un accompagnement thématisé et progressif. Vous pouvez découvrir iPackEPS en consultant la vidéo de présentation disponible à l'adresse suivante : <https://podeduc.apps.education.fr/video/65290-ipackeps-presentation/>

L'inspection pédagogique régionale d'EPS continuera à être aux côtés des enseignants d'EPS. Le site disciplinaire relaiera également toutes les informations utiles (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive>) au bon déroulement de la discipline dans l'académie. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Excellente reprise à toutes et à tous.

Voici les sujets sur lesquels nous souhaitons porter plus particulièrement votre attention.

1. LA FORMATION INITIALE

L'académie de Toulouse demeure un territoire d'accueil pour les stagiaires.

Pour cette rentrée 2025, ce sont 55 enseignants stagiaires, lauréats des concours de l'enseignement public et privé, qui exerceront dans des établissements de l'académie. Plus précisément, nous accueillerons 43 stagiaires dans l'enseignement public, dont 1 stagiaire à mi-temps (lauréat non titulaire d'un master MEEF), et 12 stagiaires dans l'enseignement privé. A ces enseignants s'ajouteront d'autres personnels en situation de détachement ou Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Vous pourrez également rencontrer des étudiants dans le cadre de stages au sein d'établissements. Certains étudiants alternants en master 2 réaliseront, en plus de leur formation au CAPEPS, un stage en responsabilité correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service. Les autres feront des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée auprès d'enseignants d'EPS (de la licence 2 au master 2).

Nous remercions vivement l'ensemble des enseignants d'EPS engagés dans l'accueil et l'accompagnement de tous ces personnels et dans l'apprentissage des gestes de métier. Soucieuse de reconnaître et d'accompagner tous les tuteurs, l'inspection pédagogique régionale continuera de former ces personnels tout au long de l'année, en partenariat avec les structures de formation initiale et continue de l'académie.

Nous vous informons également qu'une réforme de la formation initiale des professeurs entrera en vigueur dès la session 2026 des concours de recrutement pour répondre au double objectif d'attractivité du métier et d'élévation du niveau de formation des futurs professeurs. En effet, si le concours de recrutement est désormais accessible à la fin de la licence, les lauréats bénéficieront d'une formation statutaire rémunérée durant les deux années de master, qui articulera contenus disciplinaires, savoir-faire professionnels et réflexion sur les enjeux éducatifs. Une phase transitoire sera ainsi mise en place pendant deux ans (2026 et 2027) avec le concours rénové de licence qui sera proposé en plus de celui organisé en fin de master 2.

2. LA FORMATION CONTINUE

Depuis 2019, la formation continue des enseignants a connu de profondes évolutions, renforcée ces deux dernières années par une volonté d'assouplissement (proposition de formations en cours d'année) et de diversification des modalités (individuelle et collective).

Le PRogramme Académique de Formation (PRAF) 2025-2026 reflète pleinement cette dynamique : il propose des stages en présentiel dont certains sont organisés en dehors du face-à-face pédagogique, notamment pendant les deux premiers jours des vacances scolaires.

L'offre s'est élargie à des formats variés – présentiel, distanciel synchrone (webinaires, classes virtuelles) et asynchrone (parcours en autonomie) afin de mieux s'adapter aux contraintes du terrain. Deux modalités d'accès sont prévues : par candidature individuelle pour accompagner les projets professionnels personnels ou par candidature collective de proximité à l'échelle d'un établissement ou d'une équipe. Une enquête vous a été adressée afin de recueillir vos attentes et vos priorités. Pour bénéficier d'une formation de proximité, la demande doit être adressée conjointement à l'EAFC et à l'inspection par l'intermédiaire de votre chef d'établissement.

Des webinaires proposés par l'inspection pédagogique viendront également enrichir le dispositif, en lien avec des thématiques d'actualité comme, par exemple, la transition de genre.

Dans le prolongement de cette offre, les groupes académiques ressources, pilotés par l'inspection pédagogique régionale d'EPS, constituent un levier essentiel d'innovation et de mutualisation. Leur travail contribue à la production de ressources adaptées aux besoins du terrain et directement exploitables par les équipes. Nous remercions les enseignants qui s'y investissent avec engagement et expertise. Ces dix groupes sont maintenus cette année et l'ensemble des productions est disponible sur le site EPS de l'académie.

Vous pouvez consulter le PRAF en suivant ce lien :

<https://www.ac-toulouse.fr/au-coeur-des-disciplines-a-a-e-130085>

3. LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Les rendez-vous de carrière se situent dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Il nous paraît utile de vous rappeler certaines informations à leur sujet :

Qui est concerné ?

Les personnels enseignants se situant au 1er septembre 2025 :

- Dans la première année du sixième échelon (1er rendez-vous de carrière).
- Entre le dix-huitième et le trentième mois du huitième échelon (2^{ème} rendez-vous de carrière).
- Dans la deuxième année du neuvième échelon (3^{ème} rendez-vous de carrière).

Quel en est le déroulement ?

Le rendez-vous de carrière comporte l'observation d'une leçon, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Ce temps d'échange est l'occasion d'un retour sur la séance observée, et se base également sur la carrière de l'enseignant. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement dans un délai maximal de six semaines.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant en fin d'année scolaire ou en début d'année suivante. L'enseignant peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

Que faut-il fournir pour le rendez-vous de carrière ?

Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le [document de référence de l'entretien](#) et en consultant [la page dédiée](#). En complément de l'accès au cahier de textes, vous pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique, et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée. A titre d'exemple, vous pourriez nous fournir en amont de la leçon le projet de cycle/séquence, le projet de classe, les comptes rendus des premières leçons, le plan de la leçon du jour et le projet d'évaluation du cycle/séquence (liste non exclusive et non exhaustive), ainsi que le projet pédagogique EPS et votre cahier d'AS.

Le délai légal pour prévenir un enseignant est de 15 jours à l'avance au minimum. Chaque enseignant concerné recevra une notification via son adresse académique.

4. L'EPS EN COLLEGE

LES PROJETS DE PROGRAMMES

Le ministère de l'Éducation nationale a saisi le conseil supérieur des programmes en 2023 pour la révision des programmes de toutes les disciplines enseignées au collège et la refonte d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Cette saisine a donc permis la parution d'un projet de programme pour l'EPS au collège. Vous trouverez ce document, ainsi que les autres projets, en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>

Ces projets de programmes seront soumis à consultation avant la parution officielle au cours de l'année scolaire. Ils devraient être appliqués dès la rentrée scolaire 2026.

L'inspection pédagogique régionale proposera un accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre de ces programmes.

ÉVALUATION DES QUALITÉS PHYSIQUES DES ÉLÈVES

Dans l'optique de favoriser la pratique physique de tous les élèves, des tests d'aptitudes physiques seront proposés aux professeurs d'EPS de collège ayant des classes de 6^e afin de permettre le positionnement des élèves par rapport à la moyenne de leur groupe d'âge.

Ces tests devraient permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs standardisés sur certaines compétences de chaque élève et ainsi d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements. Les structures volontaires débuteront les tests dès la rentrée et les résultats devront être saisis entre le lundi 8 septembre et le vendredi 17 octobre 2025.

Cette initiative fait suite à l'expérimentation faite lors de l'année scolaire 2024-2025 auprès de 4100 élèves de classe de 6^e. Vous trouverez le bilan en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/premiere-evaluation-des-qualites-physiques-des-eleves-de-sixieme-la-rentree-2024-450117>

L'inspection pédagogique régionale proposera un accompagnement pour les équipes volontaires dans le cadre de l'utilisation de ces tests afin qu'ils répondent à cet enjeu de santé publique.

Un ensemble de documents sera également mis en ligne sur la page Eduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/4238/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-6e>

5. L'EPS EN LYCÉES

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

L'enseignement de spécialité « éducation physique pratiques et culture sportives » EPPCS

L'enseignement de spécialité EPPCS poursuit sa dynamique positive et attire chaque année davantage d'élèves motivés (263 en 2025, 251 en 2024) par une approche exigeante et réflexive des pratiques corporelles.

Lors de la session 2025 du baccalauréat, les résultats sont à la hauteur de cet engagement, avec une mention particulière pour les élèves filles, qui se sont illustrées par la qualité de leurs productions tant à l'écrit qu'à l'oral. Elles obtiennent une moyenne de 14,25/20 sur l'ensemble de l'épreuve contre 13,76/20 pour leurs camarades masculins. Leur prestation au Grand oral, évaluée à 13,75 de moyenne, témoigne également d'une réelle aisance à défendre des propos construits, argumentés et en lien avec les enjeux contemporains du sport et du corps.

Ces réussites sont le fruit d'un travail soutenu, mais aussi de l'implication constante des enseignants d'EPS qui portent cet enseignement avec conviction, exigence et bienveillance. L'EPPCS affirme ainsi pleinement sa place dans le paysage des enseignements de spécialité en tant que voie de réussite, d'expression personnelle et de réflexion critique.

L'enseignement optionnel d'EPS

L'enseignement optionnel d'EPS, en complément de l'enseignement commun, permet aux élèves d'approfondir la pratique d'activités physiques sportives et artistiques et d'acquérir, grâce à des études thématiques, des connaissances relatives à des problématiques sur des APSA et la compréhension des activités physiques, sportives et artistiques.

Depuis la rentrée 2024, 26 établissements (19 lycées publics et 7 privés), répartis sur l'ensemble des départements de l'académie, proposent ce dispositif.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018, l'évaluation repose sur le contrôle continu à partir des notes trimestrielles de première et terminale, intégrées au livret scolaire. Pour la session 2025, 362 élèves ont été évalués (158 filles et 204 garçons), avec une moyenne générale de 16,94, un résultat stable par rapport à l'année précédente.

Toutefois, une attention spécifique sera portée cette année aux modalités d'évaluation, notamment face à des moyennes particulièrement élevées et observées dans certains établissements depuis plusieurs années. Un courrier d'alerte sera adressé aux lycées concernés. Une réunion dédiée est prévue dans le cadre de l'accompagnement de cet enseignement, ainsi que des visites d'établissement visant à soutenir les équipes pédagogiques.

LYCÉE PROFESSIONNEL

En complément de l'enseignement commun d'EPS, les lycées accueillant des formations de la voie professionnelle

ont la possibilité d'enrichir le parcours de formation des élèves en proposant une filière sportive comprenant plusieurs formations : Unité Facultative professionnelle du Secteur Sportif (UF2S), Certificat de Spécialisation Animation et Gestion de projet dans le Secteur Sportif (CS AG2S), Certificat de Spécialisation Encadrement Secteur Sportif (CS E2S). L'UF2S permet de donner une touche sportive à un parcours scolaire et peut constituer un premier pas vers les formations conduisant au métier d'éducateur sportif. Le CS AG2S prolongé par le CS E2S permet l'accès à la carte professionnelle d'éducateur sportif.

Cette filière est bien développée dans notre académie depuis 2018 ; lors de cette rentrée 2025, 9 établissements ont dans leur carte de formation l'UF2S, 6 le CS AG2S et 2 le CS E2S.

Nous sommes en attente de textes nationaux qui pourraient modifier en profondeur cette filière. Les établissements qui souhaiteraient mettre en place des formations doivent impérativement contacter les IA-IPR d'EPS au préalable.

Pour en savoir davantage, vous pouvez suivre ce lien :

<https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle>

LES EXAMENS EN LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

La Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition de Notes (CAHPN) s'est tenue le vendredi 20 juin 2025. Celle-ci a relevé trois tendances fortes pour cette session 2025 :

- Une hausse continue des moyennes en BGT (15,27), BCP (14,42) et CAP (13,67).
- Un écart de résultats important et souvent en défaveur des filles dans certaines APSA du CA1 et du CA4.
- Des moyennes élevées pour certains établissements, bien au-delà la moyenne académique.

Fin juin, chaque établissement a reçu son « bilan de session 2025 ». Nous vous proposons quelques éléments de réflexion utiles pour conduire, en équipe disciplinaire, une analyse fine des résultats et questionner certains choix pédagogiques afin d'assurer une formation cohérente répondant à l'ensemble des élèves de l'établissement pour les accompagner équitablement :

- Mener un conseil d'enseignement spécifique pour interroger le parcours de formation des élèves (de la seconde à la terminale), les modalités d'accompagnement, les ensembles certificatifs proposés, les formes scolaires de pratiques retenues et constitutives des principes d'élaboration des épreuves.
- Analyser l'écart entre les moyennes des filles et des garçons pour chaque APSA proposée et les comparer aux statistiques académiques.
- S'interroger sur les critères et les degrés d'évaluation des AFL2 et 3 et AFLP 2, 3, 4, 5, 6.
- Questionner l'exigence attendue en degré 4 dans les référentiels pour chaque AFL(P).

Un webinaire spécifique à ce sujet vous sera proposé courant septembre. Enfin, vous pourrez retrouver sur le site EPS de l'académie, le compte rendu de la CAHPN session 2025, pour préparer ce temps d'échange en équipe.

Tous les lycées seront sous peu destinataires de la circulaire « Examens session 2026 : gestion et validation des protocoles d'évaluation aux épreuves obligatoires d'EPS, en contrôle en cours de formation (CCF), pour le certificat d'aptitude professionnel, le baccalauréat des voies générale, technologique et professionnelle ».

6. SÉCURITÉ ET ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

La pratique des APPN constitue une expérience marquante de la scolarité des élèves. Elle favorise la cohésion et l'épanouissement personnel tout en développant la coopération et le sens des responsabilités au sens de la circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017. L'objectif est de former des citoyens à une prise de risque réfléchie et mesurée en favorisant l'acquisition progressive d'une pratique autonome.

Le groupe académique APPN conçoit, actualise régulièrement et en ce sens, les Protocoles Académiques de Sécurité Scolaire (PASS). Ils ont pour finalité d'accompagner les enseignants dans la conception et la mise en œuvre de ces activités auprès de leurs élèves. Nous vous invitons à en prendre connaissance depuis le site EPS de l'académie à l'adresse : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/groupes-academiques/ga-apna/groupe-academique-apn>

Nous restons disponibles pour vous guider dans la mise en place de vos projets et vous invitons à nous solliciter afin d'en assurer la pleine réussite.

7. LES DISPOSITIFS SPORTIFS

Une circulaire, datant du 15 décembre 2023, [« Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves »](#) aborde plus particulièrement le sujet des Sections Sportives Scolaires (SSS) et des dispositifs sport-études.

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les Sections Sportives Scolaires (SSS) offrent aux élèves volontaires l'opportunité de pratiquer davantage d'activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement, tout en poursuivant une scolarité ordinaire. Elles favorisent l'émergence de jeunes sportifs de bon niveau, de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants, et s'inscrivent pleinement dans un projet d'éducation par le sport. Elles contribuent ainsi à promouvoir la santé, l'égalité filles-garçons et les valeurs du sport.

La circulaire académique précisant les modalités d'ouverture et de fermeture d'une section sportive scolaire pour la rentrée scolaire 2026 sera envoyée à tous les établissements fin septembre 2025. Les structures intéressées pourront faire acte de candidature. Une SSS est ouverte dans un établissement du second degré par décision du recteur d'académie, sur proposition du chef d'établissement, après avis du conseil d'administration. L'équipe pédagogique EPS reste engagée aux côtés du chef d'établissement dans la conception et la formalisation du projet de SSS, lui-même intégré au projet d'établissement.

En référence à la circulaire du 15/12/2023, les sections sportives scolaires sont évaluées tous les quatre ans en collège et tous les trois ans en lycée. Dans ce cadre, une enquête académique sera transmise, en janvier 2026, à tous les établissements scolaires publics et privés concernés. Ce suivi a pour finalité de valider le renouvellement ou l'accompagnement renforcé de la section sportive scolaire.

DISPOSITIFS SPORT-ÉTUDES

Le Code de l'éducation précise que « des aménagements appropriés et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, en vue de la pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau. La scolarité peut être adaptée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève et de ses événements sportifs » (article L. 332-4).

La circulaire du 15 décembre 2023 précise les modalités de mise en place des classes sport-études et les aménagements individuels prévus pour les élèves ainsi concernés, sportifs de haut niveau, sportifs en projet de performance fédéral ou hauts potentiels sportifs identifiés.

Actuellement, il existe dans notre académie 7 classes sport-études en collège et 16 en lycée. Ces établissements seront prochainement destinataires d'une enquête entrant dans le pilotage de ce dossier.

Un comité de pilotage académique présidé par le recteur, comportant le CREPS, partenaire essentiel, est réuni chaque année afin de définir la politique de suivi de ces élèves.

8. L'INCLUSION

Soucieux de promouvoir l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'inspection pédagogique régionale d'EPS continuera d'apporter le soutien et les ressources nécessaires aux professeurs d'EPS de l'académie.

Plus particulièrement, dans le cadre du travail partenarial engagé au service de la promotion de l'activité sportive pour les élèves en situation de handicap et la valorisation des parasports, un guide académique sera prochainement transmis à tous les professeurs afin d'encourager des actions permettant l'accessibilité des savoirs physiques et sportifs pour tous les élèves.

9. LE SPORT SCOLAIRE

L'équipe académique des cadres UNSS est modifiée à cette rentrée : Jean-Charles FEUILLOLEY, ex-directeur du service départemental du Lot, a terminé son année d'intérim. Nous le remercions pour son engagement et pour le travail accompli. Manuel DOS SANTOS lui succède. Nous lui transmettons tous nos vœux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Sous l'impulsion des cadres académiques, des coordonnateurs de districts et des enseignants d'EPS animateurs d'AS, le nombre de licenciés a encore augmenté cette année : l'académie de Toulouse figure toujours dans le haut du tableau national concernant le taux de pénétration (nombre de licenciés / nombre d'élèves).

La [16ème journée nationale du sport scolaire](#) aura lieu cette année le mercredi 17 septembre 2025. Elle aura pour thème « Le plaisir d'abord ».

L'objectif de cette journée est de promouvoir le développement de la pratique sportive notamment du sport scolaire, tout en continuant à s'appuyer sur les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme, sur l'ensemble du territoire.

Chaque année, vous savez organiser des manifestations qui mettent en valeur les élèves et les pratiques sportives.

Vous êtes invités à nous faire part de vos organisations en remplissant le questionnaire suivant d'ici au vendredi 12 septembre 2025 :

<https://enquetes.education.gouv.fr/SE/?st=O5E4SgGzKcmp3pLCB9uOR9FMtjiPDJdfIAhTQeAnZk0%3D>

10. GÉNÉRATION 2030

Le label Génération 2024 a permis de créer et de développer à long terme une dynamique forte, autour des valeurs olympiques et paralympiques au sein des établissements scolaires français. Aujourd'hui, 965 structures du 1^{er} et 2nd degré de notre académie, ont inscrit ce label au cœur du projet d'école ou d'établissement afin de capitaliser et de développer de nouveaux projets structurants avec le mouvement sportif.

L'organisation des Jeux de Paris 2024 a été l'occasion de mettre le sport et l'activité physique au cœur des enjeux de notre société. L'héritage des Jeux de Paris 2024 met un accent particulier sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société inclusive, notamment pour les jeunes générations.

Le label et le programme Génération 2030, en cours d'écriture, prolongement du label Génération 2024, permettra aux écoles et établissements engagés, de renforcer les pratiques physiques et sportives des élèves.

Il invite les écoles et établissements scolaires, de formation professionnelle et les universités volontaires à :

- Développer des pratiques sportives pour tous en mobilisant les passerelles avec le mouvement sportif.
- Construire une culture diversifiée en participant à des événements sportifs.
- S'ouvrir à son environnement en diversifiant les lieux de pratique.
- Promouvoir une éducation par et avec le sport dans le cadre de la promotion de la santé.
- Accompagner le parcours des élèves et étudiants sportifs de haut niveau.

Les temps forts de cette année scolaire seront :

- La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS), le 17 septembre 2025.
- La Semaine Olympique et Paralympique (SOP).
- La Journée olympique, le 23 juin 2026.

Enfin, les équipes enseignantes seront invitées à transmettre leurs projets ou actions relevant du label Génération 2030, afin de recenser et valoriser les démarches engagées.

L'équipe des IA-IPR d'EPS vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire 2025.

Les IA-IPR d'EPS

Marie-Françoise AUSSET
mfrancoise.ausset@ac-toulouse.fr

Jean-René JOLY

jean-rene.joly@ac-toulouse.fr

Laurent MICHEL

laurent-fabien.michel@ac-toulouse.fr

Nicolas ROUQUIE
nicolas.rouquie@ac-toulouse.fr

